**Stellantis signe avec NioCorp une lettre d’intention pour l’approvisionnement en terres rares**

***La lettre d’intention prévoit également la possibilité d’un investissement stratégique de Stellantis dans le projet de minéraux critiques de NioCorp baptisé Elk Creek***

**AMSTERDAM et CENTENNIAL, Colorado – le 6 juillet 2023 –**[Stellantis N.V.](https://www.stellantis.com/fr) (« Stellantis ») et NioCorp Developments Ltd. (« **NioCorp** » ou la « **Société** ») **(Nasdaq : NB) (TSX : NB)** ont signé aujourd’hui une lettre d’intention pour l’approvisionnement en terres rares (« Lettre d’intention »). L’objectif est de conclure un accord définitif pour soutenir l’engagement de Stellantis à disposer de chaînes d’approvisionnement résilientes et d’atteindre la [neutralité carbone à l’horizon 2038](https://www.stellantis.com/fr/responsabilite/strategie-carbone-net-zero), tout en permettant à NioCorp d’accélérer la production commerciale des oxydes de terres rares magnétiques aux États-Unis.

La lettre d’intention finalisée aujourd’hui prévoit la signature d’un accord définitif pour l’approvisionnement sur une durée de 10 ans de quantités spécifiques d’oxyde de praséodyme-néodyme, d’oxyde de dysprosium et d’oxyde de terbium. NioCorp envisage de produire ces oxydes via son projet de minéraux critiques d’Elk Creek (le « Projet Elk Creek ») dans le sud-est du Nebraska ; ce projet est soumis à l’obtention d’un financement suffisant. Les quantités finales seront définies dans l’accord définitif envisagé.

« Stellantis s’est engagée à devenir le champion de l’industrie en atteignant la neutralité carbone à l’horizon 2038, un objectif qui nécessite d’innover et de redéfinir entièrement nos activités », a déclaré Maxime Picat Chief Purchasing and Supply Chain Officer de Stellantis. « En travaillant avec des partenaires comme NioCorp, nous franchissons une nouvelle étape en vue de décarboner la mobilité et garantir l’approvisionnement stratégique en matières premières, nécessaire pour atteindre nos objectifs d’électrification, décrits dans notre plan stratégique Dare Forward 2030. »

« Nous sommes ravis d’annoncer la collaboration de NioCorp et Stellantis pour le développement d’une chaîne d’approvisionnement en terres rares magnétiques. Cela permettra notamment à Stellantis d’identifier un producteur d’aimants permanents aux terres rares frittées avec une implantation géographique supplémentaire, en ligne avec son objectif ambitieux d’atteindre une neutralité carbone à l’horizon 2038 », a déclaré Mark Smith, Executive Chairman et CEO de NioCorp. « Nous sommes convaincus que la position de NioCorp en tant que fournisseur américain potentiel de plusieurs minéraux critiques essentiels à l’électrification du secteur automobile offre à Stellantis un large éventail de choix pour sécuriser ses chaînes d’approvisionnement et soutenir ses objectifs de croissance. »

Comme aucune analyse économique n’a encore été menée sur les ressources minérales de terres rares incluses dans le Projet Elk Creek, des études complémentaires seront nécessaires. Elles permettront de déterminer si l’extraction d’éléments de terres rares peut être raisonnablement justifiée et économiquement viable une fois tous les facteurs pertinents pris en compte.

La signature d’un accord engageant d’approvisionnement est soumise à la conclusion satisfaisante de la due diligence, à la négociation et au règlement des conditions finales, à la négociation des documents définitifs et aux conditions suspensives habituelles, notamment aux approbations réglementaires. Rien ne garantit qu’un accord engageant sera conclu, que ce soit aux conditions énoncées dans les présentes ou non. Pour en savoir plus, consultez les « *Déclarations prospectives* » ci-dessous.

# # #

@Stellantis $STLA @NioCorp $NB $NB.TO #rareearth #neodymium #praseodymium #dysprosium #terbium #ElkCreek #Niobium #Scandium #permanentmagnets

**Pour en savoir plus**

*Stellantis*

Fernão Silveira

Global Communications / Stellantis

+31 6 43 25 43 41

fernao.silveira@stellantis.com

communications@stellantis.com

[www.stellantis.com](http://www.stellantis.com)

*NioCorp :*

Jim Sims, Chief Communications Officer, NioCorp Developments Ltd., 720-334-7066, jim.sims@niocorp.com

**À propos de Stellantis**

Stellantis N.V. (NYSE : STLA / Euronext Milan : STLAM / Euronext Paris : STLAP) fait partie des principaux constructeurs automobiles et fournisseurs de services de mobilité internationaux. Abarth, Alfa Romeo, Chrysler, Citroën, Dodge, DS Automobiles, Fiat, Jeep®, Lancia, Maserati, Opel, Peugeot, Ram, Vauxhall, Free2move et Leasys : emblématiques et chargées d’histoire, nos marques insufflent la passion des visionnaires qui les ont fondées et celle de nos clients actuels au cœur de leurs produits et services avant-gardistes. Forts de notre diversité, nous façonnons la mobilité de demain. Notre objectif : devenir la plus grande Tech Company de mobilité durable, en termes de qualité et non de taille, tout en créant encore plus de valeur pour l’ensemble de nos partenaires et des communautés au sein desquelles nous opérons. Pour en savoir plus, [www.stellantis.com](http://www.stellantis.com).

**À propos de NioCorp**

NioCorp développe actuellement un projet de minéraux critiques dans le sud-est du Nebraska, projet grâce auquel du niobium, du scandium et du titane seront produits. La Société évalue également le potentiel de production de plusieurs terres rares via son Projet Elk Creek. Le niobium est utilisé pour produire des superalliages ainsi que de l’acier à haute résistance et à faible teneur en alliage, qui est un acier plus léger et plus résistant, utilisé dans les applications automobiles, structurelles et de pipeline. Le scandium est un matériau de superalliage qui peut être combiné avec de l’aluminium pour fabriquer des alliages présentant une résistance accrue et une meilleure résistance à la corrosion. Le scandium est également un composant essentiel pour les piles à combustible à oxyde solide avancées. Utilisé dans divers alliages légers, le titane est un composant clé des pigments utilisés dans le papier, la peinture et les plastiques. On s’en sert également dans diverses applications liées à l’aérospatiale, à l’armurerie et aux implants médicaux. Les terres rares magnétiques, comme le néodyme, le praséodyme, le terbium et le dysprosium, sont essentielles à la fabrication des aimants Néodyme-Fer-Bore qui sont utilisés dans une grande variété d’applications civiles et de défense.

**DÉCLARATIONS PROSPECTIVES DE STELLANTIS**

Cette communication contient des déclarations prospectives. En particulier, les déclarations concernant les événements futurs et les résultats opérationnels anticipés, les stratégies commerciales, les bénéfices escomptés suite à la transaction proposée, les futurs résultats opérationnels et financiers, la date de clôture prévue pour la transaction proposée et d’autres aspects attendus de nos opérations ou de nos résultats opérationnels sont des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « peut », « pourra », « s’attendre à », « pourrait », « devrait », « prévoir », « estimer », « anticiper », « croire », « rester », « en mesure de », « concevoir », « cibler », « objectif », « prévisions », « projections », « perspectives », « prospects », « planifier », ainsi que par d’autres termes similaires. Les déclarations prospectives ne constituent pas des garanties de performance future. Elles reposent au contraire sur l’état actuel des connaissances de Stellantis ainsi que sur ses projections et attentes futures vis-à-vis d’événements à venir, et de par leur nature sont soumises à des incertitudes et risques inhérents. Elles concernent des événements et dépendent de circonstances susceptibles ou non de survenir ou d’exister à l’avenir, et en tant que telles, il est recommandé de ne pas leur accorder de confiance excessive.

 Les résultats réels peuvent différer sensiblement de ceux exprimés dans les déclarations prospectives en raison de divers facteurs, notamment : l’impact de la pandémie de COVID-19, la capacité de Stellantis à lancer avec succès de nouveaux produits et à maintenir les volumes de livraison de véhicules ; les changements sur les marchés financiers mondiaux, l’environnement économique général et les changements dans la demande de produits automobiles, qui est soumise à des cycles ; les changements dans les conditions économiques et politiques locales, les changements dans la politique commerciale et l’imposition de tarifs mondiaux et régionaux ou de tarifs ciblant l’industrie automobile, la promulgation de réformes fiscales ou d’autres changements dans les lois et réglementations fiscales ; la capacité de Stellantis à développer certaines de ses marques à l’échelle mondiale ; sa capacité à offrir des produits innovants et attrayants ; sa capacité à développer, fabriquer et vendre des véhicules dotés de caractéristiques avancées, notamment une électrification, une connectivité et des caractéristiques de conduite autonome accrues ; divers types de réclamations, de poursuites, d’enquêtes gouvernementales et d’autres éventualités, y compris la responsabilité du fait des produits et les réclamations au titre de la garantie, ainsi que les réclamations, enquêtes et poursuites en matière d’environnement ; les dépenses d’exploitation importantes liées à la conformité aux réglementations en matière d’environnement, de santé et de sécurité ; le niveau de concurrence intense dans l’industrie automobile, qui peut augmenter en raison de la consolidation, l’exposition aux déficits de financement des régimes de retraite à prestations définies de Stellantis ; la capacité à fournir ou à organiser l’accès à un financement adéquat pour les concessionnaires et les clients au détail et les risques associés à la création et aux opérations des sociétés de services financiers ; la capacité à accéder à des fonds pour exécuter les plans d’affaires de Stellantis et améliorer ses activités, sa situation financière et ses résultats d’exploitation ; un dysfonctionnement, une perturbation ou une violation de sécurité importants compromettant les systèmes de technologie de l’information ou les systèmes de contrôle électronique contenus dans les véhicules de Stellantis ; la capacité de Stellantis à réaliser les bénéfices anticipés des accords de coentreprise ; les perturbations résultant de l’instabilité politique, sociale et économique ; les risques associés à nos relations avec les employés, les concessionnaires et les fournisseurs ; les augmentations de coûts, les perturbations de l’approvisionnement ou les pénuries de matières premières, de pièces, de composants et de systèmes utilisés dans les véhicules de Stellantis ; le développement dans les relations de travail et industrielles et les évolutions dans les lois du travail applicables ; les fluctuations des taux de change, les changements de taux d’intérêt, le risque de crédit et les autres risques du marché ; les troubles politiques et civils ; les tremblements de terre ou autres catastrophes ; les risques et autres éléments décrits dans le rapport annuel de l’entreprise sur le formulaire 20-F pour l’année clôturée le 31 décembre 2022 et sur le formulaire 6-K pour nos rapports actuels, ainsi que les amendements s’y rapportant déposés auprès de la SEC ; et d’autres risques et incertitudes.

Toutes les déclarations prospectives contenues dans cette communication sont valables à la date des présentes, et Stellantis ne prend aucun engagement de mettre à jour ou de réviser publiquement lesdites déclarations prospectives. De plus amples informations concernant Stellantis et ses activités, y compris les facteurs susceptibles d’impacter de manière significative les résultats financiers de Stellantis, sont incluses dans les rapports et dossiers de Stellantis déposés auprès de l’U.S. Securities and Exchange Commission et de l’AFM.

**Mise en garde relative aux déclarations prospectives (NioCorp)**

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives au sens du Private Securities Litigation Reform Act américain de 1995, ainsi que des informations prospectives au sens de la Loi sur les valeurs mobilières en vigueur au Canada. Les déclarations prospectives peuvent inclure, sans toutefois s’y limiter, des déclarations concernant : la signature d’un accord engageant entre NioCorp et Stellantis concernant la transaction proposée, le cas échéant, ainsi que les conditions, modalités et avantages anticipés de la transaction proposée ; la possibilité pour Stellantis d’effectuer un investissement stratégique dans NioCorp ; la possibilité de concevoir des produits à base de terres rares pour le Projet Elk Creek Project ; la faisabilité technique et économique de séparer les oxydes de terres rares ; la perspective et la capacité de NioCorp de produire du niobium, du scandium et du titane via le Projet Elk Creek ; la capacité de NioCorp à obtenir un financement suffisant pour finaliser la construction du Projet Elk Creek et atteindre le stade de la production commerciale ; le prix futur des métaux ; et la stabilité des marchés boursiers et financiers. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « planifier », « croire », « s’attendre à », « anticiper », « prévoir », « perspectives », « estimer », « projections », « projet », « continuer », « pourrait », « peut », « susceptible de », « possible », « potentiel », « prédire », « devrait », « prévisions », ainsi que par d’autres termes et expressions similaires, toutefois l’absence de ces mots ne saurait signifier qu’une déclaration n’est pas prospective.

Ces déclarations prospectives sont basées sur les prévisions actuelles de la direction de NioCorp et sont par nature soumises à des incertitudes et des changements de circonstances ainsi qu’à leurs conséquences potentielles, et sont valables uniquement à la date des présentes. Nous ne pouvons en aucun cas garantir que les évolutions futures seront conformes à celles que nous avons anticipées. Les déclarations prospectives reflètent des prévisions et estimations concrètes, y compris, sans toutefois s’y limiter, des prévisions et estimations liées à : la capacité de NioCorp à conclure la transaction proposée, que ce soit à des conditions acceptables ou non ; la possibilité technique et économique de convertir le processus de démonstration à l’échelle afin de séparer les oxydes de grande pureté de plusieurs terres rares magnétiques des minerais que NioCorp prévoit d’extraire via son Projet Elk Creek ; le prix futur des métaux ; la stabilité des marchés boursiers et financiers ; et la réception de toutes les approbations réglementaires nécessaires en lien avec la transaction proposée. De telles prévisions et estimations sont par nature soumises à des incertitudes et éventualités concernant les événements futurs et sont, de fait, susceptibles de changer. Ces déclarations prospectives impliquent un certain nombre de risques, d’incertitudes ou d’autres facteurs susceptibles de faire varier sensiblement les performances ou les résultats réels par rapport à ceux exprimés ou impliqués dans les présentes déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes incluent, sans toutefois s’y limiter, ceux évoqués et identifiés dans les documents publics déposés par NioCorp auprès de la SEC et des autorités canadiennes en valeurs mobilières concernées, ainsi que les suivants : la non signature du contrat engageant entre NioCorp et Stellantis en lien avec la transaction proposée, que ce soit à des conditions acceptables ou non ; la capacité de NioCorp à identifier les bénéfices anticipés du rapprochement avec GX Acquisition Corp. II (le « Rapprochement ») et la promesse de cession d’actions (le « Contrat de financement par actions de Yorkville » et, avec le Rapprochement, les « Transactions ») à YA II PN, Ltd., un fonds d’investissement géré par Yorkville Advisors Global, LP, y compris la capacité de NioCorp à générer la totalité des bénéfices nets attendus dans le cadre du Contrat de financement par actions de Yorkville au cours des trois années à venir ; les coûts imprévus liés aux Transactions ; le résultat des éventuelles poursuites judiciaires susceptibles d’être intentées contre NioCorp après la finalisation des Transactions ; la capacité de NioCorp à recevoir un engagement de financement définitif de la part de l’Export-Import Bank of the United States dans les délais prévus, que ce soit à des conditions acceptables ou non ; la capacité de NioCorp à continuer de répondre aux normes d’inscription du Nasdaq Stock Market LLC ; la capacité de NioCorp à poursuivre normalement ses activités ; les risques liés aux actions ordinaires de NioCorp, y compris la volatilité des prix, le défaut de versement des dividendes et la réduction de la perception ou la probabilité de ce qui précède ; la nécessité pour NioCorp d’obtenir un capital supplémentaire significatif ; la mesure dans laquelle le niveau d’endettement de NioCorp et/ou les conditions incluses dans les accords régissant l’endettement de NioCorp ou le Contrat de financement par actions de Yorkville peut compromettre la capacité de NioCorp à obtenir un financement supplémentaire ; les clauses énoncées dans les contrats passés avec les créanciers garantis de NioCorp susceptibles d’affecter ses actifs ; l’historique opérationnel restreint de NioCorp ; l’historique des pertes de NioCorp ; le retraitement des états financiers consolidés de NioCorp à partir et pour les années fiscales clôturées le 30 juin 2022 et 2021 et les périodes intermédiaires clôturées le 30 septembre 2021, le 31 décembre 2021, le 31 mars 2022, le 30 septembre 2022 et le 31 décembre 2022, ainsi que l’impact dudit retraitement sur les états financiers à venir de NioCorp et autres mesures financières ; l’affaiblissement substantiel du contrôle interne de NioCorp sur les informations financières, les efforts de NioCorp pour corriger cet affaiblissement substantiel et le délai nécessaire à ladite correction ; la possibilité pour NioCorp de prétendre au statut de société étrangère d'investissement passif conformément à l’Internal Revenue Code américain de 1986, dans sa version modifiée (le « Code ») ; l’éventualité que les transactions entraînent pour NioCorp des conséquences majeures en matière d'impôt fédéral américain sur les revenus suite à l’application de la Section 7874 et des sections connexes du Code ; la hausse des coûts d’exploration pour NioCorp et, s’il y a lieu, des projets de développement ; une interruption ou une défaillance des systèmes de technologie de l’information de NioCorp, y compris en matière de cybersécurité ; une pénurie d’équipements et de fournitures ; les accords d’approvisionnement, les joint-ventures et les partenariats actuels et futurs ; la capacité de NioCorp à recruter des dirigeants qualifiés ; l’impact de la pandémie de COVID-19 ou d’autres crises sanitaires mondiales sur les business plans, les conditions financières et les liquidités de NioCorp ; l’estimation des réserves et ressources minérales ; les activités d’exploration et de production des minerais ; les résultats des études de faisabilité ; les résultats des tests métallurgiques ; les variations de la demande et des prix des denrées primaires (carburant, électricité etc.) et des devises ; la concurrence dans le secteur minier ; les changements ou les perturbations sur les marchés boursiers ; les évolutions législatives, politiques ou économiques, y compris les modifications des lois fédérales ou étatiques susceptibles d’affecter le secteur minier de manière significative ; les conséquences du changement climatique, ainsi que les mesures prises ou imposées par les gouvernements afin de renforcer la résilience face aux possibles conséquences du changement climatique ; la nécessité d’obtenir des autorisations et de respecter les lois et réglementations ainsi que toute autre exigence réglementaire ; le délai et la fiabilité des échantillonnages et des données de test ; l’éventualité que les résultats réels du travail entrepris diffèrent des projections/prévisions ou puissent ne pas confirmer le potentiel estimé des projets de NioCorp ; les risques d’accident, de panne de matériel et de conflits sociaux, ou toute autre difficulté ou interruption non prévue ; la possibilité de dépassement budgétaire ou de dépenses imprévues lors des programmes de développement ; les difficultés opérationnelles ou techniques en lien avec les activités d’exploration, d’extraction ou de développement ; la gestion du bilan hydrique du site prévu pour le Projet Elk Creek ; les exigences de remise en état des sols en lien avec le Projet Elk Creek ; la nature spéculative de l’exploration et du développement des minerais, y compris les risques de diminution des quantités ou de la qualité des réserves et des ressources ; les revendications concernant les titres de propriété de NioCorp ; les futurs litiges potentiels ; et le défaut d’assurance pour couvrir l’ensemble des opérations de NioCorp.

Si un ou plusieurs de ces risques ou incertitudes devaient se matérialiser ou si l’une des estimations faites par la direction de NioCorp s’avérait incorrecte, les résultats réels pourraient différer sensiblement des prévisions énoncées dans les présentes déclarations prospectives.

Toutes les déclarations prospectives écrites ou orales ultérieures relatives aux questions visées par les présentes et attribuables à NioCorp ou à toute personne agissant en son nom sont expressément et intégralement couvertes par les avertissements contenus ou mentionnés dans le présent document. Sauf si la loi ou les réglementations en vigueur l’exigent, NioCorp ne prend aucun engagement de mettre à jour les présentes déclarations prospectives afin de refléter des événements ou des circonstances survenant après la date de ce document, ou la survenue d’événements imprévus.